



vente de terrain après succession

Par **Massard**, le **15/01/2019** à **21:21**

un terrain comprenant 2 parcelles. En 1981 l'une acquise au nom du mari et l'autre au nom de sa femme qui est décédée depuis. lors de la succession en 1988, le mari avec l'accord de son fils et de sa fille a préféré avoir l'usufruit sur la totalité des biens.

Aujourd'hui, avec ses deux enfants, il décide de vendre la totalité du terrain.

Merci de m'indiquer la répartition de cette vente.

Par **Visiteur**, le **15/01/2019** à **21:51**

BONJOUR (cela est encore une règle sur notre site).

Le produit de la vente sera réparti entre les 3 indivisaires, nue propriété aux enfants, usufruit a vous même (dont la valeur dépend de votre âge).

Par **Massard**, le **15/01/2019** à **22:24**

En clair, Que représente l'usufruit et la nue propriété sur un exemple de 3000€